

Compte rendu du Conseil municipal du 18 Mai 2022

Étaient présents : Benoît LAFFONT - Philippe HEITZ - Mathieu ROUSSEAUX – Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD
Pierre BURELLIER - Vincent CARREY - Madjid BRIBI - Emeline RAPAUD - Elisabeth VILLARD.

Absent : Hervé MARCON.

Pouvoir : Etienne CHATELON à Elisabeth VILLARD.

Secrétaire de séance : Vincent CARREY

Approbation du compte rendu du 4 Mai 2022

Approuvé à l'unanimité

Délibération desserte forestière Montpenant dossier de demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations concernant le projet de desserte forestière sur le secteur de Montpénant.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération D2022-03-16 pour compléter le dossier de demande de subvention.

Le projet consistera en la création d'un réseau de pistes de débardage sur 2000 ml.

L'aménagement d'un stationnement à grumier le long de la D22 est étudié avec le Département pour améliorer la sécurité routière au niveau du dépôt de bois à créer.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier de subvention auprès du FEADER au titre du PDR 2014-2022, est en cours d'élaboration par le CRPF et qu'il y aura un reste à charge pour la commune et pour les propriétaires forestiers concernés.

Compte tenu d'un taux de subvention attendu de 80 % du montant des travaux, Monsieur le Maire propose d'acter une prise en charge forfaitaire par la commune de la moitié du reste à charge subvention déduite. L'autre moitié du reste à charge serait à la charge des propriétaires forestiers privés et de la commune en tant que propriétaire, au prorata des surfaces desservies. L'EHPAD de Bourg-Argental, propriétaire des parcelles d'assise d'une piste et du dépôt de bois à créer, ne serait pas mis à contribution financièrement compte tenu de sa mise à disposition gracieuse du terrain nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du PDR 2014-2022 dans le cadre de l'appel à candidatures de la mesure "Desserte forestière" (TO 4.31) et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

- une prise en charge par la commune, maître d'ouvrage, d'un montant forfaitaire de la moitié du montant du reste à charge

- une répartition de la moitié restante entre les propriétaires forestiers privés et la commune en tant que propriétaire, au prorata des surfaces desservies.

- une exonération de contribution financière de l'EHPAD de Bourg-Argental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération décision modificative N° 1 du budget communal suite observation de la préfecture

Suite au courrier préfectoral du 2 mai 2022 émettant diverses observations au titre du contrôle budgétaire des budgets 2022, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prendre des décisions modificatives du budget principal et du budget annexe eaux et assainissement, principalement pour réduire le montant de dépenses imprévues et pour allouer au budget eaux et assainissement une subvention d'équilibre. Ces modifications des budgets ont été étudiées en coordination avec les services de la Trésorerie d'Annonay.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	40 232,08 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	40 232,08 €	
D 023 : Virement section investissement		30 365,62 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		30 365,62 €
D 65738 : Autres organismes publics		9 866,46 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		9 866,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette décision modificative.

Décision modificative N° 2 budget communal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau & assainissement	1 400,00 €	
D 615231 : Voirie		1 400,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 400,00 €	1 400,00 €
R 7718 : Autres produits except. gestion		200,00 €
R 775 : Produits des cessions d'immob.	200,00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	200,00 €	200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette décision modificative.

Décision modificative **Budget annexe eau et assainissement suite observation préfecture**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à section investis.		9 866,46 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		9 866,46 €
R 021 : Virement section exploitation		9 866,46 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		9 866,46 €
R 1641 : Emprunts en euros	9 866,46 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	9 866,46 €	
R 74 : Subventions d'exploitation		9 866,46 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation		9 866,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette décision modificative.

Décision modificative 2 **Budget annexe eau et assainissement**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6811 : Dotations aux amortissements		420,19 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		420,19 €
D 1641 : Emprunts en euros		420,19 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		420,19 €
R 28158 : Autres		420,19 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		420,19 €
R 7011 : Eau		420,19 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		420,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette décision modificative.

Questions diverses.

Pont de Dovezet:

- Mathieu ROUSSEAU informe le conseil qu'il a consulté le cabinet Julien à Annonay ainsi que Mr DUMONT Sylvain (SICC), pour la recherche d'une Maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont de Dovezet.

Après conseil de Mathieu ROUSSEAU, le conseil municipal décide d'accepter le devis de Mr DUMONT Sylvain.

Chemin de la Cane CEYLIONNAS

Les riverains du chemin de la Cane se plaignent depuis longtemps de l'insécurité générée par la circulation à vitesse excessive entre les maisons de motos et quads. Après concertation sur site, il est décidé de préparer un arrêté d'interdiction de circulation des engins motorisés (hors riverains).

Déviation chemin rural Ceylionnas

Le chemin creux existant entre les dernières maisons de Ceylionnas et la route de Doivieux est impraticable. Or l'accès à ces deux habitations par la voie communale de Ceylionnas n'est possible qu'aux voitures particulières du fait d'un fort rétrécissement de la voie, coincée entre deux bâtiments. Pour rétablir un accès à ces maisons pour les véhicules de secours, de transport et de chantier, pour sécuriser l'accès aux parcelles agricoles et pour éviter la circulation au ras de l'habitation Desglène, le conseil prévoit de dévier le tracé du chemin et de recréer un accès par la route de Doivieux. Une information du public, avec mise à disposition d'un registre en mairie pour recueillir les remarques, est programmée du 20 mai au 20 juin..

Ecole de Burdignes :

- Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD informe le conseil, que suite à la décision du conseil municipal de passer à la semaine de 4 jours, le passage en double service de la cantine au sein de l'école pour la rentrée de septembre 2023 sera effectif.

Un nouvel emploi du temps a été proposé aux employées communales pour la rentrée prochaine afin de s'adapter à ces nouveaux horaires.

Ceci engendrera un investissement dans l'aménagement de la cuisine :

- achat d'un petit frigo
- installation d'un vide sseau.
- achat d'une ou deux étagères.
- aménagement d'un plan de travail.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Inauguration fresque :

L'inauguration de la fresque créée et peinte par les élèves de l'école de Burdignes aura lieu le VENDREDI 1er JUILLET à 16 heures.

Les parents et les élus sont cordialement invités.

Un goûté sera proposé sur place à la ferme de la source.

Fête d'été :

Mr le Maire relance le conseil sur la recherche de bénévoles pour la bonne tenue et l'organisation de la fête d'été de Burdignes.

Un réunion aura lieu le LUNDI 23 MAI où il sera décidé de la tenue de la fête d'été, en fonction des engagements de chacun.

Information Dojo :

Le Dojo de BOURG-ARGENTAL fête ses 40 ans du 30 JUILLET au 6 AOÛT avec des animations en tous genres.

Un dossier est à consulter à la mairie.

L'information sera diffusée aux habitants via la boîte Mail de la Mairie.